



La répression gouvernementale, les intimidations et les menaces de sanction contre les personnels doivent s'arrêter

Les fédérations FNEC FP-FO, FERC-CGT et Sud Education déplorent le fait que, confronté à une contestation en profondeur par les personnels de l'Education nationale, de ses projets de réformes de la Fonction Publique et de l'Education Nationale, le gouvernement et notamment le ministre de l'Education Nationale se soient engagés dans une spirale de répression, de menaces de sanctions et d'intimidation vis-à-vis de nos collègues.

Ainsi les collègues syndicalistes de Bobigny (93) sont menacés de sanctions et des mutations forcées. Ainsi une collègue CPE à Paris se voit déplacée suite à son militantisme contre les réformes Blanquer. Ainsi un collègue militant syndical a été violemment arrêté lors de la manifestation du 9 mai à Nice, arrestation aboutissant à 10 jours d'ITT.

Ainsi, à l'issue de la manifestation parisienne du 11 mai, une enseignante responsable syndicale, engagée dans la lutte contre les réformes Blanquer, a été interpellée et mise en garde à vue sous prétexte du contenu d'une pancarte. Son conjoint a été également arrêté. Pourtant suite à la demande de policiers en civils au départ de la manifestation, cette pancarte n'a pas été sortie pendant toute la manifestation.

Ainsi, en opposition aux règles définies dans le statut de fonctionnaire, un directeur d'école de Lodève reçoit une lettre d'admonestation du DASEN, suite à une interview à propos de la loi Blanquer donnée en dehors de son service, en tant que citoyen.

Cette montée de la répression confirme qu'à travers l'article 1 de la loi Blanquer relatif au devoir d'exemplarité, il s'agit en fait d'introduire de manière contradictoire aux dispositions prévues dans le statut de la Fonction Publique, la notion de délit d'opinion pour les personnels et tout particulièrement pour les militants syndicalistes.

Les fédérations FNEC FP-FO, FERC-CGT et Sud Education dénoncent les arrestations arbitraires et les tentatives d'intimidation qui se multiplient.

Elles exigent l'arrêt des poursuites à l'encontre de tous les collègues précités.

Elles demandent au ministre de mettre un terme aux menaces de sanctions dont sont victimes de nombreux personnels en raison de leur opposition aux réformes gouvernementales.

à Montreuil, le 22 mai 2019